

## DOSSIER DE PRESSE

### Mairie de Nancy : un an après le compte n'y est pas !

*Un an après le courrier de dénonciation des conditions de travail des agent.e.s du Centre Technique Municipal (CTM) du 26/11/2023 adressé à MK, Maire de Nancy et à l'heure où l'actualité nationale rend encore plus prégnantes les questions de justice sociale, de pouvoir d'achat, de choix budgétaires, de conditions de travail, de discrimination, de sexisme, la Ville de Nancy n'échappe pas au constat sans appel de Nancy Sud : des conditions de travail de plus en plus dégradées et dégradantes, des négociations sociales qui s'enlisent, des engagements politiques non tenus, une utilisation partielle des moyens de la collectivité, des infractions réglementaires... De ce fait, la qualité du service public rendu aux habitants se détériore.*

#### POUR MÉMOIRE

Depuis le 13/10/2023, suite à l'appel à la grève lancé par notre organisation syndicale et suivi par plus de 200 agent.e.s, Nancy Sud dépose chaque jour un préavis de grève pour permettre aux agent.e.s de débrayer s'ils-elles se sentent en danger.

C'est dans ce contexte, et dans le cadre du préavis de grève de la Saint-Nicolas que notre organisation syndicale avait soutenu, que Nancy Sud a adressé à Monsieur le Maire le 23/11/2023 un premier constat accablant des conditions de travail des agent.e.s du CTM. Ce constat fait suite à une première visite sur le site, organisée à notre demande dans le cadre de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT – ex CHS) avec l'administration et les représentants du personnel (Sud Nancy et Force Ouvrière). Une seconde visite du site, qui accueille les ateliers techniques et un chantier d'insertion, a été réalisée le 30/01/2024 dans les mêmes conditions et a confirmé le constat sans appel de Nancy Sud.

Les mouvements sociaux qui ont marqué la Ville de Nancy fin 2023 ont abouti à la signature d'un Protocole syndical le 08/12/2023 pour l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des agent.e.s municipaux, que Nancy Sud a dénoncé en octobre 2024 malgré quelques avancées (octroi d'une Prime Pouvoir d'achat en 2023 et de Titres Restaurant en 2024).

Cependant, en dépit des engagements pris contractuellement en décembre 2023 par Monsieur le Maire, **le constat dressé aujourd'hui par Nancy Sud est accablant : la situation continue de se dégrader dans tous les services et les témoignages d'agent.e.s désœuvré.e.s se multiplient.**

## DES MOYENS... OUI MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE !

### D'un côté,

- l'augmentation en 2020 de l'enveloppe annuelle des indemnités versées aux élus à hauteur de 200 000 € par an,
- la restauration du bureau de M. le Maire à hauteur de 15 763 €, alors qu'il avait été rénové sous le précédent mandat,
- l'achat de mobilier design pour l'équipement de certains bureaux ou salles de réunion (4 753 € pour six chaises et un fauteuil, 6 360 € pour deux tapis, 744 € pour une lampe sur pied pour le bureau de madame la DGS),
- l'achat de deux berlines de fonction (dont l'une pour un montant de 22 893 €) réservées à la direction générale et à un DGA recruté avec une rémunération plus de 12 fois supérieure à celle d'une agente de cantine scolaire...

À cela s'ajoute une **augmentation « cachée » des dépenses protocolaires** : depuis 2023, il est demandé aux services d'en assurer une partie sur leur budget de fonctionnement alors que ces budgets ont été considérablement réduits. Est-ce afin de maintenir à la discrétion du politique une enveloppe « officielle » stable en vue des prochaines échéances ?

Depuis le début du mandat, a été instauré un pot de convivialité pour les élus à la fin de chaque conseil municipal pour un montant qui varie entre 190 et 250 €, ce qui en soi n'est pas forcément choquant, mais qui, compte-tenu des restrictions imposées aux agents soulèvent quelques questions sur le bon usage de l'argent public.

Nancy Sud dénonce par ailleurs une **absence de transparence relative à ces dépenses**. Bien que la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) ait confirmé le bienfondé de notre demande, l'administration refuse de nous communiquer les factures liées aux déplacements d'élus et de hauts fonctionnaires au Japon et au Mexique en 2023 ainsi que la composition des délégations.

### De l'autre côté, et à titre d'exemple,

- une femme de ménage obligée d'acheter sur son maigre salaire des produits d'entretien, • des animateurs périscolaires contraints d'acheter à leurs frais du matériel pour les activités des enfants et de travailler avec leur ordinateur personnel,
- des parents d'élèves auxquels il a été suggéré de refaire eux-mêmes les travaux de peinture de l'école,
- des agentes affectées à l'entretien et au service des cantines de plusieurs écoles contraintes de payer leur stationnement sans dédommagement de la collectivité... qui leur a suggéré de prendre plutôt les transports en commun !

C'est aussi la collectivité, ayant des difficultés à régler les factures des fournisseurs, qui demande dorénavant aux agents du CTM de réduire leurs heures supplémentaires à hauteur de 25 heures

par mois alors que certains de leurs responsables en effectuent dans des proportions qui nous paraissent disproportionnées et injustifiées. Nos demandes de clarification adressées à Monsieur le Maire en novembre 2024 sont restées sans réponse.

***Force est de constater que les conditions de travail au CTM ont peu évolué depuis un an et que les personnels les plus vulnérables, les femmes et les agent.e.s en insertion, sont les plus exposés.***

## **DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES ET DÉGRADANTES AU CTM**

En novembre 2023, Nancy Sud avait dénoncé l'absence, qui peut durer plusieurs semaines, de savon, de papier essuie-mains, de papier toilette, de produits d'entretien dans plusieurs ateliers du CTM ainsi qu'une absence d'hygiène dans les espaces de repos, les bureaux des chefs d'atelier, les ateliers et les points d'eau.

**Un an après, la situation au CTM a peu évolué** : les dévidoirs d'essuie-mains ne sont plus réapprovisionnés depuis plusieurs semaines dans certains ateliers, l'entretien des espaces de pause n'est toujours pas assuré et à l'atelier Imprimerie, les agent.e.s nettoient eux-mêmes les toilettes !

Certes, comme nous l'a précisé l'administration, « *L'absence d'hygiène que vous signalez est une question d'usage, de respect du bien vivre ensemble propre à l'équipe* », mais imagine-t-on les élus assurer l'entretien de leurs bureaux et s'essuyer les mains sur leurs vêtements ?

Pire encore est la **situation des agents en insertion** affectés au nettoyage de l'espace public (débaras des encombrants). En janvier 2024, le local qui les accueille au CTM est dans le même état d'insalubrité que celui que nous avons dénoncé en 2023.

D'une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup>, il accueille quotidiennement douze agents en contrats d'insertion (par roulement de cinq à six personnes par demi-journée), dont deux encadrants à temps plein. Le local est meublé d'armoires-vestiaires récupérées parfois dans les déchets hétérogènes par les agents eux-mêmes. Il ne dispose ni d'ouverture extérieure, ni de ventilation, ni de point d'eau, ni de toilettes. Il est utilisé par les agents en insertion comme vestiaire (mixte) et salle de pause ainsi que pour le séchage des serpillières des agents d'entretien qui interviennent à l'Hôtel de Ville.

L'insalubrité du local, dont l'entretien n'est pas assuré par la collectivité, est telle que le responsable du chantier d'insertion achète à ses frais des bombes insecticides et de désodorisant. Ces conditions particulièrement méprisantes à l'égard des agents l'ont conduit à ne plus accueillir du personnel féminin.

À de nombreuses reprises, Nancy Sud a alerté le service de prévention qui, en raison de moyens insuffisants pour agir, tend à minimiser la situation.

***Alors que la collectivité compte un service de prévention, est-il normal, au-delà de l'élémentaire respect dû aux personnes, que ces multiples négligences en terme de santé, d'hygiène et de sécurité des agent.e.s ne soient toujours pas prises en compte ?***

**DE NOMBREUSES INFRACTIONS REGLEMENTAIRES QUI EXPOSENT LES AGENTS** La situation du CTM que nous dénonçons était tellement catastrophique qu'il serait impossible de la résumer, comme en témoignent les photographies prises par Nancy Sud en 2023 et 2024 : **des fuites d'eau depuis la toiture sur l'armoire électrique 380 volts de l'atelier menuiserie qui disjoncte en cas de fortes intempéries, pas de vérification des échelles et échafaudages depuis des années (obligatoires tous les ans), absence de remise aux normes depuis des années du système incendie obsolète...**

Depuis notre alerte, des travaux urgents ont été engagés dès le premier semestre 2024 concernant la résorption des fuites au-dessus des armoires électriques ainsi que le début d'une campagne de réfection totale des toitures du site.

Mais, du fait des conditions de travail délétères qui ne se sont pas améliorées depuis un an, les départs d'agent.e.s ne cessent d'augmenter et la collectivité, dont l'image est très détériorée, a des difficultés à recruter. Conséquences : de moins en moins d'agent.e.s pour assurer une charge de travail qui de facto ne cesse d'augmenter. Cette situation ne semble cependant pas émouvoir madame Ten Eyck (DGS), qui considère : « C'est ce qu'on appelle la fin du service public ».

Les agents des ateliers techniques et du chantier d'insertion du CTM assurent eux-mêmes et à leur frais **l'entretien de leurs équipements de protection individuelle (EPI)** et ce en infraction complète avec la loi : « *L'employeur assure le bon fonctionnement des EPI et leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires* » (article R4323-95 du code du travail).

Par exemple, les électriciens qui installent les illuminations de Noël, travaillent parfois sous une pluie battante de 5 heures à 17 heures. Depuis plusieurs années, nous dénonçons le fait qu'il ne leur était fourni ni vêtements de pluie appropriés, ni possibilité de les sécher à leur pause méridienne d'une heure, ni de vêtements de rechange...

Suite à notre alerte, des vêtements de sécurité ont été acquis cette année dans des proportions qui restent encore insuffisantes et une armoire-séchoir d'une capacité de six à dix vêtements a été installée en début d'année à titre expérimental.

En revanche, la collectivité n'assure toujours pas le nettoyage des EPI qui reste entièrement à la charge des agent.e.s sans aucun dédommagement et ce en infraction avec la loi.

## DES COMPORTEMENTS SEXISTES TOUJOURS EN COURS

Les conditions de travail des personnels féminins au CTM est catastrophique à tel point que les femmes déjà minoritaires y sont aujourd'hui encore moins nombreuses. En cause : l'absence de vestiaires séparés, des comportements sexistes, l'affichage d'images avilissantes, voire pornographiques, dans les vestiaires hommes ouverts sur les espaces de circulation.

Depuis plusieurs années nous alertons régulièrement l'administration, en vain. Nous avons donc travaillé avec une association féministe qui proposait de conduire une action de sensibilisation sur les **relations Hommes-Femmes** auprès des agents. Cet accompagnement a été refusé en mars 2024 par madame l'adjointe aux ressources humaines (Estelle Mercier) et par madame la directrice du service de prévention.

Cependant, des engagements ont été pris par la collectivité, notamment la livraison fin 2024 de vestiaires répondant aux normes réglementaires. A ce jour, aucun n'a été livré et, plus grave encore, les images avilissantes de femmes sont toujours affichées dans les vestiaires des hommes. Cette situation est d'autant plus inextricable, que suite à notre courrier de dénonciation de 2023, a été lancé un audit sur les dysfonctionnements au CTM dont nous n'avons à ce jour aucun retour, qu'une adjointe au maire (madame Chantal Finck) et un directeur général adjoint (monsieur Franck Laherrere) ont été spécifiquement mandatés en février 2024 sur ce dossier, qui est un des axes du Protocole syndical signé en décembre 2023.

***Alors qu'une Maison des femmes, à l'initiative de la Mairie et du Conseil départemental de M&M, doit prochainement ouvrir ses portes à Nancy, comment comprendre ce double discours à l'égard des femmes ? Où est la cohérence ?***

## DES ENGAGEMENTS NON TENUS

**Plusieurs points du Protocole syndical n'ont toujours pas abouti à ce jour.** Outre l'amélioration des conditions de travail au CTM et la mise en place d'actions concrètes co-construites avec les représentants syndicaux (dont celles en faveur de l'égalité Hommes-Femmes), les négociations sur la **refonte du régime indemnitaire en 2025** s'enlisent.

En effet, Nancy Sud dénonce en particulier le refus de l'administration à prendre en compte la pénibilité au travail ainsi que la partialité dans l'attribution de la prime liée à la mise en place d'une nouvelle grille d'évaluation professionnelle des agent.e.s, pourtant rejetée en Commission Paritaire par la majorité des représentants du personnel. Résultat : **l'enveloppe de 1 200 000 €, qui concerne environ 1 500 agents, va une nouvelle fois favoriser les salaires les plus élevés**, alors que, dans un souci de justice sociale, Nancy Sud avait proposé de privilégier les personnels aux salaires les plus modestes, ce que l'administration a refusé.

Enfin, dans le cadre d'un dispositif national de **revalorisation salariale pour les professionnels de la petite enfance** adopté en mai 2024, la collectivité entend le financer en partie sur l'enveloppe de 1 200 000 €. Cette décision est d'autant plus inacceptable pour Nancy Sud que les nouvelles dispositions sont prises en charge à hauteur des deux tiers par l'Etat les trois premières années.

Parallèlement, Nancy Sud dénonce une **absence trop fréquente d'élus municipaux dans les instances réglementaires** (Commissions paritaires, conseil de discipline...), alors que le nombre d'élus délégués est plus élevé que sous les précédents mandats (d'où l'augmentation de 200 000 € de l'enveloppe annuelle des indemnités versées aux élus, ce qui impacte le budget de fonctionnement de la collectivité).

**Tous ces dysfonctionnements s'inscrivent dans un contexte managérial que nous pourrions qualifier de « toxique ».** Nancy Sud dénonce une « psychologisation » dans l'appréhension des souffrances au travail, qui vise à **stigmatiser le mal-être des agent.e.s (conséquences de la maltraitance institutionnelle) plutôt que de chercher à rétablir de bonnes conditions de travail (causes)**. La culpabilisation des agent.e.s, à l'œuvre dans tous les services, provoque des départs en cascade qui ne sont pas remplacés du fait de l'image désastreuse de notre collectivité.

Ce fut le cas notamment de deux médecins de prévention, dont l'un était en poste depuis de nombreuses années. Ces deux médecins, qui avaient alerté à de multiples reprises l'administration sur le mal-être grandissant des agents.e.s., ont quitté leur poste à quelque mois d'intervalle en 2023-2024. En réponse au mal-être des agents, l'administration a eu pour seule réponse de recruter un psychologue à la rentrée 2024.

De ce fait, **la qualité du service public rendu aux nancéiens se détériore** : suppression d'activités périscolaires (sous le précédent mandat, les parents avaient le choix entre deux activités), risques plus grands d'erreurs dans les actes administratifs du fait du départ d'agents aguerris et des difficultés de recrutement, annulation d'événementiels...

***Certes la dégradation des conditions de travail ne datent pas de 2020. Cependant, force est de constater que non seulement elles se détériorent de plus en plus, mais aussi que les échanges s'inscrivent dans un climat délétère et un management « toxique ». Ce « deux poids deux mesures » dans l'utilisation des moyens de la collectivité traduit au mieux une absence de considération, au pire un mépris, voire un mépris de classe à l'égard des personnels municipaux.***

**Le collectif Nancy SUD**

## **PIÈCES JOINTES**

- Article ER du 19/10/21 : *Bureaux refaits, voitures de fonction - Polémique à la Mairie de Nancy*

- Tract Nancy Sud du 15/05/22 : *Les conditions de travail se dégradent... mais pas tout le monde*

Article ER du 14/10/23 : *Agents de la Ville de Nancy, le syndicat Sud est monté au front* - Courriers des 26/11/23 et 06/12/23 de Nancy Sud à Mathieu Klein, Maire de Nancy - Tract Nancy Sud du 29/11/23 : *Il est urgent de ne rien faire !*

- Protocole d'accord syndical du 08/12/23 (pages 1 et 2)

- Avis de la CADA n° 20240478 du 19/03/24 (Factures Frais de déplacement, Hôtellerie, etc.) - Article ER du 27/08/24 : *Annulation des 30 ans du festival Aye Aye faute d'électriciens municipaux*

- Tracts Nancy Sud d'octobre 2024 : *Le travail impacte votre santé, consultez votre médecin traitant / Pacte social : un an après, Nancy Sud dénonce une tromperie*

### **Mise à disposition des clichés effectués au CTM (© Nancy Sud - 11/2023 et 11/2024) -**

Ateliers techniques : Vestiaires Hommes, Hygiène de l'atelier électricité, Fuite de la toiture sur l'armoire électrique et d'une gouttière sur un boîtier de dérivation de l'atelier menuiserie

- Local du chantier d'insertion